

La majorité, un passage redouté ?

SYNTHÈSE Une recherche réalisée en 2012 sur le territoire de Bruxelles

Auteurs : **Xavier Briké et Yolande Verbist** // Coordination du projet : **Marie-Hélène Vilaceque** (pour Abaka), **Hugo Lantair** (pour SOS Jeunes-Quartier libre) // Directions des services : **Jacqueline Maun** (Abaka), **Fatima Zaitouni** (SOS Jeunes-Quartier libre) // Coordination pour l'Observatoire de la Santé et du social : **Annette Perdaens et Sarah Luyten**

La recherche a été subventionnée par la COCOM : **Les cabinets ministériels de l'aide aux personnes sur Bruxelles, E. Huytbroek et B. Grouwels.**

Soutenue par la **Fédération Wallonie-Bruxelles** et la **direction générale de l'aide à la jeunesse** (Projet expérimental)



ABAKA

Centre de crise et d'accompagnement
non-mandaté pour adolescent(e)s de 12 à 18 ans



SOS JEUNES
Initiatives Jeunesse



SOS JEUNES
Quartier Libre

AHO



OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL
OBSERVATORIUM VAN DE GEZONDHEID EN SOCIAAL
WELFAARTE



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



De Gemeenschappelijke
Gemeenschapscommissie
van Brussel-Hoofdstad



Commission communautaire
commune
de Bruxelles-Capitale

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5		
Bruxelles	5	Les jeunes non répertoriés par les statistiques	22
Jeunes en errance	5	De jeunes européens en exil	22
Méthodologie et Objectifs	6	L'accompagnement humain, pour une adéquation de la posture d'aide	23
Deux parties dans la recherche	6	Des constats	24
		Avoir 18 ans en exil	25
PREMIÈRE PARTIE : « JEUNES D'ICI ? »	9	CONCLUSION	27
Départ en errance	9	Lien et accompagnement	27
Le passage à la majorité déclenche l'errance	11	Complexités administratives et aide sociale	27
La majorité vient renforcer une errance déjà là	12	Les placements	27
Le passage à la majorité ouvre d'autres possibles et met fin à l'errance, petit à petit	13	Autonomie et espace-temps	27
Corps en galère	13	Travail en réseau et cohérence	27
Le passage à la majorité c'est aussi, disent les intervenants, la fin de la scolarité	14	Logement	27
Pratiques professionnelles	14	Scolarité	27
		Des lieux adaptés	28
DEUXIÈME PARTIE : « JEUNES DE LÀ-BAS ? »	17	D'ici ou de là-bas ?	28
Mobilité et processus migratoires	17	PISTES ET RECOMMANDATIONS	29
Comprendre les enjeux du passage à « l'âge adulte ».			
Regards croisés en terrain bruxellois	18		
Le passage à la majorité, un exil en soi	18		
De la procédure d'asile à la « Rupture »	19		
Quand la proximité de la relation « travailleur social - jeune » devient indispensable	20		
La ruse comme stratégie	20		
Un pays d'accueil redoutable	21		
Le cadre légal, législations et contexte	21		
Les niveaux de compétences	22		
Les entraves pécuniaires et administratives	22		

INTRODUCTION

Interpellés par des demandes croissantes de jeunes adultes en situation d'errance et de grande pauvreté, les services SOS-Jeunes (AMO) et Abaka (PPP) ont sollicité l'Observatoire de la Santé et du Social et avec eux, les cabinets Huytebroeck et Grouwels, afin d'entreprendre une recherche qui permette de s'arrêter et de réfléchir à ce passage de statut minorité – majorité. Passage qui semble ne pas être pensé, créer de l'errance et des souffrances.

Bruxelles

La réalité sociale bruxelloise est celle d'une ville cosmopolite où la précarité augmente. La population y est jeune et multiculturelle. Bruxelles « accueille » un nombre important de personnes en situation irrégulière. Le dernier baromètre social 2012 de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles pose à nouveau un constat de l'accroissement et de l'ampleur de la pauvreté en région bruxelloise, et ce sur de nombreux aspects : revenu, logement, emploi, surendettement, enseignement, formation...

Sur le plan institutionnel, le changement de statut (minorité/majorité) entraîne pour les jeunes en difficulté une prise en charge par d'autres autorités publiques. D'un jour à l'autre, ils passent de la compétence de la Communauté (française ou flamande) à la compétence « adultes » des Commissions Communautaires de la Région Bruxelloise. Si du côté des jeunes et des services sociaux, ce basculement n'est déjà pas évident, il ne l'est pas non plus du côté institutionnel. Ces changements entraînent des flous institutionnels avec un risque de rejet de responsabilité.

Jeunes en errance

Cette catégorie de jeunes « en errance » reste floue. Les expressions très approximatives qui y sont associées permettent « un prêt à penser »¹ en termes de manques : rue, sans-abri, alcoolisme, dépendance, assistanat, conduites d'échec, troubles psychiatriques, choix de marginalisation... : une simplification et un oubli, voire un déni des logiques sociales de la désaffiliation.

La jeunesse a toujours eu quelque chose à voir avec l'errance nous disent les historiens². Selon eux, elle n'a pas toujours été vécue comme un problème. Tantôt accompagnée, le compagnonnage en est une forme, tantôt simplement gérée « en attendant que jeunesse se passe », tantôt véritablement gérée avec les jeunes eux-mêmes (exemple : jeunes chargés de la sécurité lors de manifestations collectives, etc....). Les historiens montrent que, depuis le Moyen-âge, il y a toujours eu un temps entre l'enfance et le moment où le jeune a accès à un emploi, des responsabilités familiales et un patrimoine. Ce temps de la jeunesse

semble plus un temps social que biologique et, plus ce temps s'allonge, plus les difficultés apparaissent. Quand la situation économique rend l'accès au travail plus compliqué et que pouvoir assumer des responsabilités familiales, « se marier et avoir des enfants », met du temps, alors ce moment d'errance, lié à cette période de la vie, s'allonge et constitue un problème !

La jeunesse fait peur, on dit d'elle qu'elle est plus délinquante qu'avant, alors que les études montrent le contraire³, on met en exergue l'un ou l'autre fait pour justifier une catastrophe en gestation... On augmente les contrôles, on restreint le droit à la mendicité⁴, on surveille la présence scolaire. On lutte contre cette errance par des contrôles accrus et des obligations.

Fugue, exil et nomadisme ne sont pas errance, même si, dans la situation actuelle, ce sont des voies royales pour entrer en contact avec elle et peut-être se laisser happer par elle. L'errance c'est,

1. P.Gaboriau, D.Terrolle, SDF, *critique du prêt-à-penser*, Toulouse, Privat, 2007

2. X. De Weirt, X. Rousseaux (dir), *Violences juvéniles urbaines en Europe*, Belgique, Presses Universitaires de Louvain, 2011

3. X. De Weirt, X. Rousseaux (dir), *Violences juvéniles urbaines en Europe*, Belgique, Presses Universitaires de Louvain, 2011

4. Par exemple à Etterbeek en juillet 2012 Le Soir du 17 juillet 2012 « Quatre mendiants maximum par rue » C. Wernaers

nous dit Douville⁵, « quitter un non-lieu en essayant d'instruire une promesse d'un lieu », parce qu'on n'a plus sa place disent les jeunes. Cette errance fait-elle soin ? Dans quelles conditions ? Quand ? Jusqu'où ? Quel est le lien entre cette errance, ces errances, et le passage à la majorité ? Cette errance questionne et ébranle les intervenants sociaux, elle les fascine souvent mais ils ne peuvent cautionner ni les excès qui l'accompagnent ni les exclusions sociales qu'elle provoque. Une question reste posée : qu'est ce qui viendra mettre fin à cette errance et enclencher un processus de réaffiliation ?

Méthodologie et Objectifs

L'étude est partie d'un constat et d'un questionnement :

- À SOS Jeunes et à Abaka, on a noté en 2011 et en 2012 une très nette augmentation de demandes de jeunes (mineurs ou non), venant « d'ailleurs », demandeurs d'asile ou non. Ces jeunes semblaient avoir encore plus de difficultés à avoir accès à l'aide sociale. Une certaine ségrégation semblait s'installer. Les institutions qui travaillent avec des jeunes « d'ici », semblent ne pas travailler avec des jeunes « de là-bas » . Un public chasse l'autre entend-on dire...
- Cette différence a-t-elle un sens, est-elle opérante, judicieuse, éthiquement acceptable ? Faut-il une spécialisation des institutions en fonction de l'origine de ce public ?

5. O. Douville conférence Colloque *Jeunes en errance* Rouen novembre 2012

La méthodologie choisie a été de partir de la parole des jeunes eux-mêmes et de la mettre en écho avec celle des intervenants qui travaillent au quotidien avec eux : 38 jeunes et 69 intervenants psycho-sociaux ont participé à des entretiens individuels ou collectifs, pris sur le vif ou approfondis.

Différents outils ont été utilisés: focus group, entretiens collectifs répétés avec retour⁶, enregistrements de témoignages et récits de vie, observation participante.

Il nous a semblé que cette question du passage à la majorité rencontrait précisément les préoccupations actuelles des intervenants : il est temps de penser ce passage !

Dans ce cadre, la recherche prend tout son sens :

- mettre individus et équipes, travailleurs de terrain, jeunes et chercheurs au travail, autour d'une question sociale,
- diminuer le sentiment d'impuissance en nommant quelque chose qui se vit dans la souffrance et que le collectif se doit de prendre en compte,
- chercher ensemble des pistes, des expériences intéressantes, des interrogations et des révoltes aussi
- mettre les équipes au travail, commencer à établir un réseau.

Nous le verrons, c'est un des constats importants de cette recherche : ce réseau est essentiel, tant pour les jeunes que pour les intervenants.

6. Méthodologie conceptualisée par P. Roche

« La sociologie, l'anthropologie ne vaudraient pas une heure de peine si elles ne permettaient pas à l'acteur de devenir sujet et si elles n'augmentaient pas sa capacité d'agir » disait P.Roche⁷.

Ces divers points de vue articulés les uns aux autres, ces aller-retour entre lectures, entretiens, travaux de groupe, observation participante permettent, espérons-nous, de mieux appréhender, la manière dont se joue le passage à la majorité, ce qui fait sens ainsi que le rôle et les responsabilités des institutions dans ces parcours.

Deux parties dans la recherche

La recherche se présentera en deux parties.

Dans la première partie (Yolande Verbist) il sera question de l'errance de « jeunes d'ici ? ». Un nombre important d'entre eux a un parcours d'errance institutionnelle déjà important. D'autres arrivent dans la rue suite à un mot, une histoire, un événement qui a provoqué une rupture et leur ont donné le sentiment de devoir « quitter » et de n'avoir pas de place dans le monde. Pour certains, c'est le passage à la majorité qui entraîne un sentiment d'être lâché et trahi.

Ils errent, ils fuient, se cherchent ou se perdent⁸. Cette errance se joue dans la rue ou au contraire sans oser sortir de chez eux, dans un immobilisme tout aussi inquiétant que ne peut l'être un mouvement qui semble ne jamais pouvoir s'arrêter. Ils disent ne pas ou ne

7. P. Roche conférence UCL LLN, Chaire J. Leclercq 28/03/2012

8. Catégorisation faite par Fr. Chobeaux *Intervenir auprès des jeunes en errance*, Paris, La Découverte, 2009

plus avoir de place, nulle part. Leurs appartenances semblent très ténues et leur recherche de sens ne pas savoir où s'adresser.

Dans la deuxième partie (Xavier Briké) il s'agit d'aller à la rencontre de « jeunes de là-bas ? » ayant récemment fait l'expérience de l'exil et qui ont éprouvé ou vivent encore des difficultés majeures, au point de connaître à l'âge adulte des situations d'exclusion sociale. Ce public souffre tout particulièrement de la mise en œuvre des politiques migratoires européennes et des inadaptations de l'instrument administratif, de *l'insécurité liée à la peur de l'arrestation, de l'enfermement, de la violence, de l'expulsion rythmant les journées*⁹. Mais ils font également les frais de la dégradation du marché du travail et de sa flexibilité, des tensions sur le marché du logement et partant d'une instabilité financière, affective et résidentielle. Nous désirons mettre en avant les problèmes auxquels ils ont été confrontés lorsqu'ils se sont retrouvés seuls.

Ce court voyage dans le monde contemporain de l'exil est tout autant épistémologique (comment et d'où puis-je produire une connaissance de l'autre et de moi-même ?) que politique (quelle reconnaissance et quel agir commun peut-on déconstruire ?)¹⁰.

Afin de rendre compte le plus globalement possible, dans cette tranche d'âge donnée et sur le territoire de Bruxelles, de jeunes ayant vécu une immigration récente, nous nous sommes concentrés sur les parcours des groupes-cible suivants : des mineurs étrangers non-accompagnés, sans distinction de

sexe, « demandeurs ou non d'asile » et des jeunes adultes « sans papiers » ou en demande d'asile issus de plusieurs continents dont l'Europe.

Leurs parcours sont différents, les uns viennent de loin, les autres ont toujours vécu ici, mais, c'est ici, dans les rues de Bruxelles, que les uns et les autres se rencontrent, rêvent de liberté, font l'expérience de la violence prédatrice de la rue et éprouvent le sentiment très déshumanisant de n'avoir pas de place. Venant d'ici ou de là-bas, ils cherchent tous une inscription dans la société – ou ont cherché et aujourd'hui la refusent- mais, c'est pour tous, d'appartenance, d'inscription et de reconnaissance qu'il s'agit. En partant des réalités vécues par ces jeunes, nous tenterons de comprendre avec eux et avec les intervenants qui travaillent avec eux, ce qui fait leur quotidien, leurs questions et leurs inquiétudes et nous interrogerons les réponses politiques qui y sont apportées.

Le dernier volet se veut porteur de recommandations réalistes, de pistes d'actions opérantes pour les hommes et les femmes qui se situent au cœur même de cette problématique.

9. <http://www.festival-des-libertés.be/fase6.php?event=586#586>

10. Agier M., *Le couloir des exilés, Être étranger dans un monde commun*. Ed. du Croquant, 2011.

PREMIÈRE PARTIE : « JEUNES D'ICI ? » Yolande Verbist - Anthropologue

Majorité et autonomie ne sont pas synonymes !

Le temps psychique et le temps légal ne coïncident pas nécessairement. Jeunes et intervenants s'accordent à dire qu'aujourd'hui, du jour au lendemain, sans beaucoup de préparation, sans beaucoup de rituels de passage, on change de statut : on devient majeur, responsable de ses actes, *libre* ! Les jeunes parlent même de *libération* ! mais ils ajoutent : *sauf que c'est ce que tu crois mais c'est pas vrai...*

Ce passage à la majorité s'accompagne de ruptures radicales qui s'ajoutent les unes aux autres, un peu comme un mille-feuilles. Le statut change. Les institutions changent : celles qui travaillent avec les jeunes ne travaillent généralement pas avec les adultes. Les personnes de référence changent, même lorsque l'institution ne change pas (ex : SSM, CPAS) on passe de « l'équipe enfant » à « l'équipe adulte ». La manière de penser l'aide sociale change : on passe d'un accompagnement du lien social à une aide qui remplace ou pallie l'objet social « travail » et s'articule autour de l'emploi. Et, comme nous l'avons évoqué plus haut, il y a changement des pouvoirs subsidiaires et des législations.

Ce sont donc des ruptures à tous les niveaux qui entraînent une vraie fragilisation des jeunes évoluant vers l'âge adulte; tous leurs repères changent, ce qu'on attend d'eux se modifie, ce qu'ils peuvent attendre change également. Et, à leurs yeux, cela ne s'accompagne pas d'avantages, ils disent n'en avoir que des inconvénients: *18 ans, c'est moins de*

protection, plus d'ennuis, plus de problèmes, c'est plus de solitude, c'est quitter. Ils disent même que c'est une trahison !

On est majeurs mais on est encore considérés comme des gamins disent-ils. Sylvie raconte par exemple qu'au CPAS on lui a dit : maintenant tu es majeure, tu dois faire attention, tu dois être polie avec les intervenants et si tu ne fais pas ce que tu dois faire, tu auras des punitions. Des punitions, non mais pour qui on me prend ? Je suis majeure ou pas ?

Il semble qu'on soit aujourd'hui devant trois cas de figures : le passage à la majorité déclenche l'errance, le passage à la majorité renforce une errance déjà présente et parfois, heureusement, le passage à la majorité met, petit à petit, fin à l'errance.

Départ en errance

Le départ en errance est souvent lié à des mots qui ont fait rupture ou accentué des événements douloureux. La famille de Rafiki lui a reproché l'infarctus mortel de son père d'accueil... Pour préserver sa famille, il est alors parti sur la route... *Il a fallu que je parte pour préserver les contacts avec la famille et pour me préserver moi aussi.*

Sylvie raconte : *J'étais restée longtemps à l'hôpital [psychiatrique], mais après, personne ne voulait de moi. Ils ont cherché tu vois, ils ont cherché partout une institution mais personne ne voulait de moi, parce que je me coupais. Je leur faisais peur.*

Faire peur aux autres, personne ne veut de toi, c'est à cause de moi que les problèmes arrivent ou je n'avais pas de place, sont ces ressentis qui ont provoqué leur départ. Ils sont alors entrés dans une forme d'errance, avec un paradoxe étrange : partir pour prendre soin d'autrui ! Si je suis si dangereux, si les problèmes arrivent à cause de moi, alors il vaut mieux que je parte ! Une façon de prendre sur soi le mal : partir, pour protéger... quitter, sortir de... Le lieu où ils habitent ne fait plus sens ; alors ils quittent et errent.

Valérie a eu le sentiment d'être le mal, de représenter un mal, un danger, elle devait mourir. *C'est à partir de ce moment là [quand elle a parlé à sa mère du viol qu'elle avait subi], c'est quand je l'ai dit à ma mère... alors elle n'a plus voulu me voir, elle ne s'est plus occupée de moi, elle ne voulait plus me voir, alors je devais mourir, elle ne voulait plus que je voie mon frère et ma sœur non plus. Quand elle venait me chercher à l'institut, c'était pour me battre, même lui demander comment elle allait, c'était de trop...* Alors elle est partie ... Aujourd'hui elle ne peut se fixer quelque part, elle est tout le temps ailleurs, elle n'a que peu d'amis, elle fait régulièrement des tentatives de suicide, elle s'accroche tellement fort aux intervenants qu'ils ont parfois tendance à la mettre à distance. Elle passe de centre d'accueil d'urgence à l'hôpital, puis à un appartement supervisé, à un centre d'accueil d'urgence, à une Maison d'Accueil, à la rue, à... et encore, et encore...

Tous ont l'air de se chercher une appartenance. Une appartenance ni donnée, ni transmise. Parfois ils la refusent. *J'avais vraiment perdu tous les contacts qui avaient fait ma vie. Je n'étais plus au village, je ne les voyais plus. Voilà quoi, petit à petit je me suis coupé de tout. (...) J'ai souvent eu cette impression d'être seul en fait* (Rafiki).

Ce « départ dans l'errance » semble être une recherche, une manière de soigner quelque chose, de se soigner, même si à d'autres moments elle sera sans doute aussi ce qui rend malade... « L'errance ce n'est pas quitter un lieu mais quitter un non-lieu, l'endroit du trauma, en essayant d'instruire une promesse de lieu »¹¹. C'est le sentiment d'être jeté hors du lieu, le présent n'est pas « habitable ». Alors le jeune s'en va, il erre. - *Et si tu disposais d'une baguette magique ? - Ben... ce serait... rien de spécial, un appart, une meuf, un boulot. Normal quoi...* (Killian). Une vie « normale », dont ils rêvent, mais comme d'un rêve impossible : *si un jour j'achète cet appartement, tu sais, je retournerai en rue* (Eléanore). Elle dit qu'elle ne saurait pas faire autrement. *La rue c'est dans la tête* (Hakim).

Mais bon, maintenant j'ai 22 ans, ça fait 4 ans que j'ai plus vu ma grand mère, mon grand père, que je vois des photos sur internet ou quoi, je sais qu'ils vieillissent, mal même, et de temps en temps je me dis, j'aimerais bien faire comme avant, aller sonner, pouvoir rentrer, boire une tasse de café, et enfin... normal quoi. Le truc c'est que, au fur et à mesure on s'éloigne, on n'ose plus revenir. (Rafiki) « Revenir » devient difficile. Là se joue un élément essentiel pour les intervenants, il s'agit

pour eux de tenir un fil en espérant que l'imaginaire d'un « retour » puisse prendre corps, il s'agit d'être là à ce moment et de pouvoir accompagner le jeune pour rendre un « retour » possible.

Il semble que certains jeunes, coincés dans une errance immobile, utilisent la rue comme entre-deux, comme le lieu d'un premier mouvement. *Là ce n'était pas trop dangereux.* (Greg) !

Pour les uns comme pour les autres, le risque de la relation semble un risque trop important, un risque que l'on ne prend pas.... De manière générale, les intervenants s'accordent à reconnaître les effets perturbants, voire fracassants du vécu de ces jeunes. Ils ont, pas toujours mais le plus souvent, vécu quelque chose de l'ordre du traumatisme qui les a mis en « rupture d'humanité »¹², en désaffiliation. Ils se sont retirés, se sont mis, chacun à leur manière, « aux bords du monde »¹³ où ils essayent de survivre. « Le sujet qui est empêtré dans cette fascination anéantissante va également lutter, déployer des tentatives désespérées de s'arracher à ce mouvement qui l'aliène ; ces moyens de lutte, ce sont les mécanismes de défense de survie. » explique J. Roisin, « tous ces mécanismes répondent à la même structure de compromis entre le refus désespéré de l'anéantissement et la répétition même de l'horreur tant abhorrée »¹⁴. Peut-être est-ce cela qui se joue quand les uns et les autres semblent mettre en œuvre avec une énergie considérable des solutions inefficaces, non opérantes ? La responsa-

bilité des institutions est alors d'accompagner ces jeunes, d'entendre leurs essais comme des tentatives de ré-affiliation, comme des demandes, à peine lisibles, de reconnaissance de leur humanité !

Ces jeunes n'expriment que peu de colère par rapport à tout ce qu'ils ont vécu. Peut-être, encore toute à l'intérieur d'eux, n'a-t-elle de place que dans des actes autodestructeurs ? *Tu as vu mes mains, des fois, quand je suis en colère je préfère frapper sur les murs ou sur les cendriers...* (Fred) Cette errance semble, de manière un peu générale, liée au manque de mots *J'ai quand même subi beaucoup. Je me suis tu aussi, parce que moi aussi je défendais mon frère.* (André) *Je suis quelqu'un qui n'exprime pas énormément. Quand j'étais chez moi, ma mère, je ne lui parlais pas énormément.* (Caroline). Ils ont peu confiance en la parole. Ils recherchent le lien mais celui-ci est dangereux. Ils sont alors dans la provocation, dans la recherche d'une rupture de ce lien, que pourtant ils cherchent. Et les services de dire : *ils ne veulent rien, ne demandent rien, ne respectent rien...* Et finalement « Personne » n'a l'air de travailler avec ces jeunes.

12. J. Roisin, *De la survivance à la vie. Essai sur le traumatisme psychique et sa guérison*. Paris, PUF, 2010.

13. Agier *Aux bords du monde les réfugiés* Paris, Flammarion, 2002.

14. J. Roisin 2010, *op cit.* p.46 et 47

11. Douville conférence Colloque *Jeunes en errance*, Rouen novembre 2012.

Le passage à la majorité déclenche l'errance

Bien souvent, à 18 ans, ces jeunes sont mis dehors ! Dehors de chez leurs parents, dehors des institutions.

Quand les parents, et cela arrive de plus en plus souvent, mettent les jeunes à 18 ans hors de chez eux, et que ces derniers arrivent au CPAS on interroge la responsabilité des parents, *Tout le monde sait bien qu'à 18 ans ils ne sont pas encore capables de se gérer tout seuls*, disent les intervenants. Les parents les mettent dehors pour diverses raisons : parce qu'ils étaient très difficiles ou parce qu'ils veulent, eux, les parents, pouvoir enfin vivre leur vie *on a fait notre boulot ou qu'ils se débrouillent maintenant*. Et on s'interroge sur l'individualisation, la non responsabilité, etc.

Quand les institutions mettent les jeunes dehors à 18 ans, on dit que c'est normal : c'est la loi ! Mais les jeunes qui sortent d'institutions ne semblent pas mieux armés pour vivre cette autonomie ! Ils ont une histoire difficile, qui peut parfois les rendre plus forts, mais les rend souvent au moins aussi fragiles...

Une appartenance

Pour certains, quitter une institution, à 18 ans, alors qu'on avait enfin quelque chose qui ressemble un peu à un chez soi est, si pas impossible, en tous cas très difficile.

À 18 ans moi je me suis trouvé dehors, à dormir dans une chapelle raconte Pierre. Valérie explique : À 18 ans c'est fini, on est dehors. Mais moi je ne voulais pas quitter, je n'avais nulle part où aller. Alors elle a rendu impossible tous les projets mis en place. *C'était là chez moi, c'est là que je voulais rester*. Depuis

lors, il n'y a rien qui tient, elle met les projets à mal les uns après les autres. Elle semble interroger son appartenance. *Moi, je suis retourné chez ma mère. Après une semaine elle m'a mis dehors* raconte Killian. Le voilà hors de l'institution, puis, une semaine plus tard, hors de chez sa mère, où peut-il s'arrimer ? Pour beaucoup de ces jeunes leur institution c'est leur chez eux. À 18 ans, ils sont dehors. Ils revivent alors l'abandon, la déchirure. Leur éducateur référent n'est plus leur éducateur référent. Qui joue alors ce rôle ? *Tu sais quand on revient au centre ben, on ne connaît plus personne, les éducateurs ont changé, les jeunes ont changé et on se dit où est ma place ?* Ramia et Leila discutent de leurs éducateurs référents. Celui de Ramia a eu un bébé et lui a envoyé un sms. Leila, elle, ne reçoit jamais de réponse de son éducateur référent. Il lui a dit, *tu sais j'ai tellement de boulot, ça me fait plaisir d'avoir de tes nouvelles mais voilà, je ne te réponds pas toujours...* Pour Leila c'est triste mais c'est pas si grave, *je peux comprendre, moi j'ai retrouvé ma famille alors... ça va*. Pour Ramia par contre, si il ne lui répondait plus, elle ne sait pas ce qu'elle ferait, *je pèterais un câble parce que j'ai plus personne, alors si lui ne me répond plus....* Elle serait détachée, déliée complètement !

Une trahison

Nombreux sont les jeunes qui parlent d'une non préparation, tant sur le plan administratif que social. Ils disent l'impossibilité de tout gérer. *Une trahison* disent-ils... *avant 18 ans tu te dis que ça y est, ça va être la liberté, la libération même, et puis après tu vois que ... non, c'est que des ennuis ! Ils sont là sur le pas de ta porte. Ils t'attendent*. Immenses difficultés à concilier vie scolaire et exigences administratives,

budget trop serré¹⁵ et petits jobs pour arriver à le boucler, horaires impossibles, lessive, courses, entretien de la maison, repas, parfois aussi ennuis judiciaires... Tout cela seul ! C'est trop, trop difficile à gérer....

Emballement des situations

Les choses se compliquent, s'emballent extrêmement vite. Ce moment du passage à la majorité, où l'on quitte l'institution ou la famille, doit donc être anticipé, travaillé, et, d'une manière ou d'une autre il faut chercher à garder un lien.

L'histoire de Tarik est simple, banale même, mais elle raconte bien cet emballement infernal des situations. Tarik est en autonomie depuis quelques mois. C'est difficile, il a énormément de mal à tout gérer. Mais il essaye de s'accrocher. Il veut prouver à tout le monde qu'il peut y arriver et essaye de se débrouiller tout seul. Un papier en retard au CPAS... pas de paiement... Comment payer son loyer ? Il a bien retenu ce que ses éducateurs lui ont dit : ne pas te mettre en retard de loyer. Tarik trouve une solution légale, il emprunte chez l'un ou chez l'autre; une fois le loyer payé, il n'a bien sûr pas de quoi payer son abonnement. L'école est trop loin pour y aller à pied, s'il a une amende il ne pourra pas la payer, alors il reste chez lui en attendant le paiement du CPAS. Il va chez l'un, chez l'autre, pour manger un peu. Puis, il règle ses soucis de papiers, paie ses dettes et veut retourner à l'école. Mais, il est majeur et n'y est plus allé durant un mois, voire deux, le temps de tout régulariser. Il n'a pas prévu : il n'avait plus d'argent sur son gsm. Il n'est plus inscrit...

15. 660€ indemnités SAJ, 720€CAPS taux isolé, déc.2012

Les institutions ne sont pas ce filet de sécurité dont ils ont pourtant tellement besoin. Elles ne prennent sans doute pas suffisamment en compte leurs besoins d'essayer, de se tromper et de réessayer encore. Ces jeunes ne mesurent pas tout de suite les conséquences de leurs actes, qui deviennent, à l'âge adulte, si vite catastrophiques....

Tarik a eu de la chance, il a rencontré son ancien éducateur : *mais enfin, pourquoi tu n'es pas venu nous voir ?* Ils ont discuté, l'éducateur est intervenu et les choses se sont arrangées. Tarik a pu retourner à l'école, les papiers pour le CPAS sont en ordre et peut-être la prochaine fois ira-t-il directement au CPAS ou chez son éducateur ?

Plus on est fragile, plus on doit faire ses preuves ; plus on est à la marge, plus on doit être fiable, efficace, moins on a de possibilités de se tromper, de réessayer, de faire une erreur ! D'autres jeunes ont la possibilité de s'essayer peu à peu à l'autonomie, aux allers-retours : avoir un kot, rentrer le week-end, discuter de ce qui s'est passé, rectifier, ...

Accompagner le passage à l'autonomie, sans renforcer la dépendance, voilà sans doute une des clés de cet accompagnement...

Quand les jeunes ne maîtrisent pas convenablement les demandes, les exigences, les tenants et aboutissants, la dépendance aux institutions augmente. Sylvie raconte: *Avec le CPAS, la difficulté que moi j'ai, c'est que lorsqu'il manque des documents, même des fois c'est des bêtes trucs, mais on ne me prévient jamais et donc à la fin du mois, ben il n'y a pas de virement. Je ne reçois pas mon argent et je ne sais pas ce qui se passe. Donc je suis obligée chaque fois de téléphoner*

pour être bien sûre... Et donc tous les mois je suis en stress parce que je ne sais pas. Maintenant je téléphone la semaine avant [la fin du mois] pour être sûre, je les embête ! Tant pis ! Moi je ne sais rien faire d'autre. Si j'ai pas mon argent à temps, tu vois les ennuis ! Le risque est important de voir certains jeunes s'éloigner complètement des institutions...

La majorité vient renforcer une errance déjà là

Pour les jeunes qui ne sont arrivés à s'inscrire nulle part, qui n'ont trouvé de place nulle part, qui ont parfois erré depuis longtemps, la majorité est souvent un non-événement, quelque chose qui va passer inaperçu mais qui risque de renforcer les difficultés et l'errance elle-même.

Certains jeunes rencontrés parlent d'une errance qui a commencé très tôt. Pour Nicole, *l'errance a commencé à 6 ans, quand j'ai été placée. J'ai pas besoin de cours de géographie de la Belgique, je la connais par cœur. J'ai fait toutes les institutions ! Les jeunes disent s'être sentis de trop. Le juge a dit on ne sait rien faire pour toi. Alors c'est vrai, j'étais pas facile ! Ca, c'est vrai ! Mais quand même... ça fait mal quand on dit ça.. qu'est ce que tu veux... on se dit, si le juge, si eux ne savent rien faire pour moi ! qu'est ce que je peux faire moi ?* (Nicole)

Ces jeunes disent n'avoir pas trouvé de chez eux dans les institutions, avoir eu la haine, avoir changé d'institutions tant et tant de fois. Ces changements d'institutions ont aussi changé toutes leurs références : changer d'institution, c'est changer d'école, de copains, d'activités,... de tout ! Et si les

lieux de placement s'éloignent du domicile familial cela entraîne souvent une diminution des contacts avec les parents et la fratrie.

Ces jeunes là auront moins droit à de la protection, moins droit à de l'accompagnement ou à des essais et erreurs. Les situations risquent de s'emballer encore plus vite. Le plus souvent les réponses institutionnelles qu'ils recevront, viendront confirmer ce sentiment qu'ils n'ont pas de place et ils auront tendance à se désinstitutionnaliser encore un peu plus...

Prenons en guise d'exemple l'histoire de Patricia et Pierre. Ils ont 22 et 24 ans. Ils ont vécu pendant des années en rue. Le ventre de Patricia s'arrondit, ils cherchent alors un appartement ! Ils ont beaucoup cherché et en sont super fiers. Ce n'est pas un palace, c'est sous les toits, la salle de bains est remplie de champignons mais ils ont tout nettoyé, tout repeint. Ils ont acheté ce qu'il fallait pour le bébé. Ils ont même donné leur chien : ils avaient peur de sa jalousie. Pierre s'est mis à suivre des cours de français *parce qu'il ne peut quand même pas être papa et ne pas savoir lire et écrire*. Il cherche du boulot et espère cet article 60 qu'on lui a promis. Ils essayent d'arranger leur chez eux pour pouvoir accueillir le bébé qu'ils attendent. Ils sont fiers ! Un jour ils reçoivent la visite de l'infirmière de l'ONE : *J'espère que vous vous rendez bien compte que ça ne va pas être possible, je vais faire un rapport au SAJ et le SAJ va placer le bébé. C'est la seule chose qu'ils ont retenu: ce bébé, leur bébé, qui n'est pas encore là, on va le placer ! On peut bien imaginer que l'infirmière a dû avoir peur pour ce bébé, peur de la violence de Pierre, de l'état de l'appartement, de leur histoire, de ce que l'on dit d'eux dans le quartier.... Mais ils sont eux, tout à la fierté de ce chemin parcouru, de la manière dont ils vont*

accueillir leur bébé. Les propos de l'infirmière sont inaudibles... Ils ne feront que renforcer les sentiments de peur et de rejet et confirmeront dans leur esprit qu'ils n'ont pas de place, qu'on ne les respecte pas, que ce sera toujours comme ça. Après la naissance ils ont déménagé, loin, très loin... Les institutions semblent parfois, avec ce public, n'apporter d'autres réponses que plus de ruptures. Ne renforcent-elles pas ces errances, ces désaffiliations ?

Le passage à la majorité ouvre d'autres possibles et met fin à l'errance, petit à petit

Certains jeunes ont dit qu'avoir 18 ans a été pour eux un moment qui a « fait choc ». Ils se sont dit, ou on leur a dit et ils ont pu l'entendre, que 18 ans c'était une possibilité, un devoir, voire une urgence, de changement ! Et ils étaient prêts et demandeurs de ce changement. Ils voulaient prouver qu'ils en étaient capables. Ils avaient un projet, *de l'ambition* (Nicole) ; *ils ne voulaient pas lâcher*. Des jeunes qui se sont sentis utiles. Des jeunes qui ont pu faire l'expérience des allers-retours, qui ont pu tester le lien et être accompagnés, ils ont pu s'imaginer et se projeter dans un avenir positif en y incluant la possibilité de moments difficiles. Ils ont appris l'intime, parfois blessé, abîmé, tailladé, mais un intime quand même... Leurs parents interviennent quelque part dans leur situation, en assurant par exemple le paiement du loyer, en proposant un appartement indépendant, un matelas, une armoire, un souper régulier, le paiement du minerval scolaire. Un lien est ainsi maintenu, à distance, mais il existe ! Des jeunes qui ont un réseau, professionnel et non professionnel, suffisamment important sur lequel ils savent pouvoir s'appuyer,

un réseau qui fait que *quand on se casse la gueule, on peut quand même revenir, on est quand même soutenu...* Alors l'errance peut faire expérience, elle peut devenir un moment dont finalement on est fier : de soi, du chemin parcouru, de s'en être sorti...

Corps en galère

Dans cette « galère », cette solitude immense, ils ne peuvent vraiment habiter, ni leur corps, ni un appartement, ni une institution. Les corps en errance sont malmenés. Parfois, le seul corps dont ils peuvent prendre soin c'est celui de leur chien...parfois celui de l'autre, très rarement le leur. Ils ne peuvent parfois prendre soin d'eux-mêmes qu'au travers de solutions vraiment coûteuses : mutilation, coups, tentatives de suicides, accident, drogue, alcool. *Ça c'est mon père qui m'a fait*, m'explique Pierre en me montrant une cicatrice. *L'autre c'est...* et, de cicatrice en cicatrice, il raconte, comme si sa vie pouvait se lire sur son corps. Comme les marques de coupures de Zoé ou les doigts cassés de Fred, chaque trace est une histoire. Une histoire qui ne se raconte pas mais est inscrite là. Marquer son corps pour se souvenir, pour savoir qu'on existe, pour diminuer l'angoisse. Annabelle raconte qu'elle *tient avec l'alcool. L'alcool ça me rend plus forte. Mais c'est ça le problème... ça rend plus forte, c'est avec l'alcool que je tiens, c'est pour ça que je ne peux pas arrêter mais ça fait mal aussi...* L'alcool, les drogues, la consommation sont vécus comme des recherches de solution, des manières de ne pas péter les plombs, de « tenir le coup ».

Quand une institution joue ce rôle de protection, quand les lieux « font office de peau », ils risquent d'être investis de la même manière. L'histoire s'écrit,

se marque sur les murs comme sur la peau, peut-être pour résister à l'oubli, pour que quelqu'un puisse la voir, en attester l'existence, en être témoin... Marques, traces, preuves que le temps passe, que Pierre est toujours là, que, même s'il n'habite pas encore dans un « chez lui », il est dans l'institution, il en fait partie et tu vois, dit-il en montrant les traces des coups sur la porte et sur l'armoire, *je fais partie des meubles !*

Plusieurs jeunes parlent de l'importance des vêtements : il s'agit d'être bien *fringué*, sinon c'est la honte. Cette importance donnée à la manière dont on s'habille, cette manière de donner le change, d'avoir une certaine classe revêt sans doute une double importance, sociale et psychique *Je ne pouvais quand même pas aller[à l'école] avec les fringues du vestiaire ! Alors, je n'ai plus été. Tant pis. (Pierre) Je vais pas aller en mode crade ! Ça, ça montre que tu as du respect envers toi en fait...Donc que tu es propre, que tu veux t'en sortir.* (Killian) Une manière de montrer qu'ils font partie du monde, qu'ils s'inscrivent dans la société et ne sont pas en dehors. *Fred avait tout, vraiment de marques même durant ses années de rue. Je ne mettais que des [vêtements de] marques.* Marques d'appartenance, de dignité. Mais peut-être aussi, sur le plan psychique, « comme une seconde peau qui vient colmater les failles, les fissures et les trous de la première peau contenant »¹⁶, une seconde peau qui permet de trouver un contenant de substitution et a pour fonction d'assurer une liaison, une intégration des parties du psychisme pas suffisamment cohésives. Le corps est ce lien entre « l'être et la demeure dans le social. »¹⁷

16. D. Anzieu *Le Moi -peau*, Paris, Dunod.,2006, p.221

17. O. Douville, *De l'adolescence errante. Variation sur les non-lieux de nos modernités*, Nantes, Ed Plein feux, 2008, p.26

Le passage à la majorité c'est aussi, disent les intervenants, la fin de la scolarité

Une scolarité difficile à combiner avec l'autonomie. Or, à la majorité, l'école n'étant plus obligatoire, le rapport à l'apprentissage peut changer. Mais l'organisation de la scolarité permet peu de reprise de cursus quand « l'empêchement » d'apprendre a laissé place à une envie... *on en a tellement marre, que ça tourne mal à la maison, ça tourne mal à l'école, on n'en peut plus, on ne fout plus rien.* (Pauline) et puis, plus tard, certains voudraient vraiment se remettre à apprendre, avoir un diplôme. *Mais, ... c'est trop tard.* Nicole n'a pourtant que 20 ans !

Pour de nombreux jeunes, cette scolarité rime aussi avec échecs, ruptures, dégradation de l'image de soi. *L'école ça m'a brisé* (Eléanore). Certains n'ont pas de CEB et savent à peine lire et écrire.

Pour d'autres par contre, l'école a été un lieu d'accroche, une manière de prendre une revanche sur la vie, de se donner une possibilité d'un avenir meilleur. Ces jeunes ont pu mobiliser des adultes suffisamment pour qu'ils les soutiennent. L'école a été un véritable point d'appui dans leur histoire. *Ils m'ont dit OK on te donne une chance* (André) *Mes profs, ils ont toujours été là pour moi* (Sylvie) Les circuits de l'enseignement professionnel, académie, CEFA semblent répondre mieux à cette attente de lien humain que les circuits du secondaire général. *C'était une école assez encadrante, les éducateurs très compréhensifs, les professeurs très à l'écoute, c'est vraiment différent du général je trouve* (Ramia).

Mais le niveau y est souvent jugé catastrophique : *Le niveau de l'école était tellement bas, donc c'était vraiment chiant et insupportable mais d'un autre côté les profs étaient comme mes amis donc... ils voyaient bien que si je dormais sur le banc c'est parce que je travaillais donc... Ils s'arrangeaient à chaque fois, ils nous aidaient quoi.* (Ingrid)

Tous soulignent l'importance des liens positifs qu'ils ont eus avec leurs professeurs ; l'importance d'être soutenus, encouragés, valorisés. Les destins ne sont pas tracés, certains jeunes, malgré des parcours très difficiles, s'en sortent bien, dans quelque chose qui bouge, dans le soin à autrui, dans le monde du spectacle,... Les capitaux scolaires vont bien sûr avoir une importance non négligeable dans leurs histoires, il est donc très important d'y veiller ! Et, comme le disent les jeunes avec force : *ce n'est ni une question d'intelligence, ni une question de compétences !*

Pratiques professionnelles

Faire d'une co-errance, une cohérence¹⁸

Les jeunes que j'ai rencontrés ont une vraie méfiance envers les institutions. Ils ne croient pas pouvoir être aidés, ils disent avoir vécu tellement de désillusions qu'ils n'ont plus confiance. S'ils commencent à faire confiance à un adulte, si un lien positif se crée, ils vont souvent le détruire eux-mêmes de peur que l'adulte ne le casse. Il est donc essentiel de lutter contre cette dérive des institutions qui entendent lutter contre l'errance par plus d'institutionnalisation. Les « rigidifications », spécialisations,

« segmentarisations », bureaucratisations figent les institutions, accentuent l'exclusion de ces jeunes, créent des violences institutionnelles et renforcent les errances. Accompagner l'errance pour faire cohérence, à plusieurs. Prendre en compte leurs temporalités. Il s'agit que le réseau fasse institution ; un réseau qui soit contenant et soutenant sans être enfermant, qui permette la diffraction des transferts ; un réseau qui intègre le non professionnel et les familles ; un réseau où les intervenants se fassent confiance.

Faire du lien

Ce n'est pas une faute professionnelle de faire du lien ! Bien au contraire, c'est de cela que les jeunes ont besoin ! Que dire alors de ces institutions sociales, médicales, psychiatriques, éducatives, scolaires ou de loisirs qui disent ne pas faire du lien, ne pas chercher à faire du lien, ne pas être un lieu où le lien se pense ? Que dire de ces postures professionnelles où la distance est tellement valorisée ? Peuvent-elles être une réponse aux besoins de ces jeunes ?

Travailler avec des jeunes en errance est un travail de haute couture, ajusté au cas par cas. Un travail où l'activité « pré-texte » a une vraie place, celle qui permet que la parole et le sens émergent, après une véritable expérience qui souvent a mis le corps en jeu, et où la nuit ou la soirée occupent une place particulière, elles aussi reconnues et valorisées dans toute leur spécificité. *La journée on fait des entretiens, la nuit on parle* disent les intervenants .

18. L'expression est de Ch. De Broux

Avec ces jeunes qui ne s'arriment nulle part, le premier travail est d'accepter de n'avoir pas de projet, accepter le fait d'être simplement là, avec respect, sans jugement, toujours un peu à la limite du cadre. Parfois même un peu en dehors, soutenu par une équipe pour ne pas être emmené dans une copie du fonctionnement des jeunes mais dans un choix réfléchi, pensé et porté par une équipe. Ce hors-cadre fait alors paradoxalement partie intégrante du cadre de travail...

En espérant que, pour ces jeunes, cela puisse donner sens à une affiliation voire à une ré-affiliation, que cela leur permette de ré-envisager une appartenance, de se trouver une place dans le monde ailleurs que dans les marges de celui-ci.

DEUXIÈME PARTIE : « JEUNES DE LÀ-BAS ? » Xavier Briké

« Migrations récentes et quêtes d'espoirs, de jeunes adultes aux marges du social »

L'enquête que nous vous présentons dans cette partie porte sur les trajectoires d'exil et d'errance de jeunes adultes. Elle interroge les mécaniques sociopolitiques et les processus sociaux qui mènent des hommes et des femmes à la précarité et à la désaffiliation.

Il s'agit, pour cette partie de 20 jeunes, de 17 à 25 ans, rencontrés dans différents services néerlandophones et francophones de l'aide sociale à Bruxelles, dans une gare, un squat ou au coin d'une rue. 20 travailleurs sociaux ont également témoigné, individuellement ou dans le cadre d'entretiens collectifs. Une dizaine d'experts des thématiques de l'exil, des formes de nomadismes ou encore des approches criminologiques ont également participé au débat. Ils nous ont permis d'investiguer qualitativement les processus dans lesquels s'inscrivent les populations rencontrées.

Il est question d'un outil d'aide à la décision politique venant compléter l'approche quantitative dont le travail¹⁹ est assuré par l'observatoire de la santé et du social. Ce volet de la recherche tente de faire découvrir, par différentes méthodes d'observation, les réalités d'une paupérisation économique et

relationnelle croissante perçue jour après jour par les intervenants attachés aux services sociaux et les analystes des sciences humaines. Elle rend également compte des impacts évidents des transmutations des sociétés, et ce au-delà des frontières. L'amélioration des conditions de vie de ces jeunes adultes semble devoir faire l'objet de postures nouvelles concernant l'ensemble des sphères sociétales. Il s'agira pour envisager ces changements de promouvoir de nouvelles interactions préconisant des approches globales et intersectorielles.

Mobilité et processus migratoires

Pourquoi quitter sa demeure, sa famille, au péril de sa vie et de sa stabilité ? Chaque démarche est bien le fruit d'une réflexion propre, mais l'enquête nous permet d'entrevoir de nouveaux possibles. Au risque de s'avancer sur un terrain issu d'une interprétation purement occidentale, l'entreprise a été de comparer de part et d'autre les conceptions que chaque personne interviewée s'est construites pour répondre aux motivations de l'exil.

Les mineurs étrangers non-accompagnés n'entrant pas dans les conditions d'octroi de l'asile se retrouvent habituellement en situation de grand dénuement. Certains jeunes se retrouvent littéralement sans droits et les mesures prises à leur égard sont alors contraires à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Un assistant social d'un centre de la Croix-Rouge nous fait part de ce qu'il a perçu : *J'ai vu, dans le centre, beaucoup de mineurs étrangers qui tentaient une demande d'asile. Récemment les législations se sont encore durcies, plusieurs pays considérés auparavant comme étant dangereux, ne le sont plus et ces jeunes qui n'ont plus droit à l'asile se retrouvent finalement dans la rue, sans rien.*

Moi, quand je suis arrivé en Belgique c'était pour travailler. Trouver un boulot et aller à l'école. J'imaginais un super pays. Mais finalement ici il n'y a rien non plus, ce n'est pas mieux. Au pays certaines personnes nous disaient de partir et d'autres nous disaient que c'était trop dangereux. Mais bon quand on quitte, on voit tous l'Europe comme quelque chose de vraiment positif. C'est seulement en arrivant qu'on comprend. On ne s'attend pas à ça (...). C'est très différent de ce que je pensais.

19. Travail d'analyse chiffrée défini par « L'ordonnance du 20/07/2006 relative à l'élaboration du Rapport sur l'état de la pauvreté dans la région de Bruxelles-Capitale, disponible sur le site www.observabru.be ».

Une éducatrice d'un centre d'accueil pour adolescents en difficulté ajoute : *Ces jeunes ici deviennent fous et complètement en marge de la société. On les traite comme des animaux. Ils perdent toute leur dignité. Mon discours est pessimiste, mais on commence à penser que ce contexte ne va pas changer.*

Les jeunes adultes que nous avons rencontrés témoignent tous de méconnaissances réelles du contexte qui serait le leur en arrivant en Belgique, ou plutôt en Europe car c'est en général par hasard qu'ils arrivent en Belgique. Ils nous expriment être venus avec d'énormes espoirs et une perception faussée des réalités européennes. L'Eldorado imaginé avant de « quitter » se montre inaccessible une fois arrivé. Ces étrangers indésirables vivent la permanence d'un exil sans issue.

Comprendre les enjeux du passage à « l'âge adulte ». Regards croisés en terrain bruxellois

Des travailleurs sociaux témoignent : (...) *À 18 ans, le jeune perd tout, il n'a plus rien. Le jour de ses 18 ans le jeune perd même son tuteur. La nouvelle loi a encore rigidifié ce passage à 18 ans. Et de nombreux jeunes reçoivent directement un ordre de quitter le territoire alors que précédemment la déclaration couvrait jusqu'à 4 mois après les 18 ans. Le nœud central du problème est bien sa situation administrative... C'est très compliqué juridiquement car on doit faire face à de nombreux cadres réglementaires. On est*

complètement tributaires de cette nouvelle loi sur les séjours. Pour ces jeunes non-demandeurs d'asile, il n'y a vraiment pas de possibilités de les intégrer dans des centres... Les centres Fedasil refusent systématiquement ces jeunes. De plus, depuis plusieurs mois, on est confronté à une nouvelle arme du service de tutelle : les actes de naissances sont systématiquement remis en cause... Pendant toute cette procédure de vérification de l'âge, il n'y a aucune prise en charge. Le jeune se trouve littéralement dans la rue ou dans un squat. S'il tombe malade il ne peut se soigner ! Après tant d'énergie déployée pour améliorer ses conditions de vie, c'est ici, en Belgique qu'il sombre finalement (...)

Le chemin de l'errance peut amener à un état de désocialisation plus ou moins avancée qui débouche sur des perturbations majeures dans les rapports que ces personnes entretiennent au temps, à l'espace, à leur relation avec les autres, à leur relation avec eux-mêmes, c'est-à-dire à la perception de leur propre identité.

Le passage à la majorité, un exil en soi

Said, 15 ans parle de ce qu'il ressent : *Tu sais moi je n'ai pas d'amis ici, je suis vraiment seul. Ça fait 3 ans que je suis en Europe. Je me suis entraîné dans plusieurs pays. En Espagne, en France et ici. Je ne parle à personne, c'est comme ça. Je ne sais plus ce que je fais ici. Je vis seulement. J'ai quitté des problèmes et ici il y en a d'autres. Je ne vois rien venir de bien.*

L'éducateur d'un service social témoigne : *Dès le premier contact avec le jeune se joue le passage à la majorité. Et ce, surtout pour des non-demandeurs d'asile. Il y a des jeunes qui nous arrivent à 13 ou 14 ans. Il faut prendre le temps de bien leur expliquer les enjeux de la procédure. Si on fait une erreur dès l'arrivée, par exemple dans la déclaration d'arrivée, cela peut conduire à un ordre de quitter le territoire à 18 ans. Le premier contact a donc un impact crucial sur le passage à 18 ans. Des travailleurs sociaux envoient la déclaration d'arrivée beaucoup trop rapidement. Et alors, à 18 ans c'est foutu. Ils deviennent des adultes inexistantes, sans droits sauf de l'aide médicale urgente.*

Avoir 18 ans en exil

Ma famille est à 3000 kilomètres d'ici. Je ne veux pas leur parler de mes ennuis. J'ai honte de tout ce que j'ai dû faire... Je n'oserais jamais dire à ma mère, alors je garde pour moi. Je garde tout pour moi. J'ai peur du jugement dernier. J'ai dû faire trop de mauvaises choses explique Aimé.

Partir a un coût ; cette démarche n'est jamais sans préjudice symbolique et social. Les jeunes nous disent cette impression d'être devenus transparents, imperceptibles, insignifiants pour les autres. *Ici je suis devenu invisible, je n'existe pas ici. Je ne comprends pas, je ne vole pas, je vais à l'école et rien ne s'arrange. On ne veut pas m'éduquer ici,* raconte Youssef.

Les jeunes adultes que nous rencontrons témoignent d'un profond isolement, de peines interiorisées et du sentiment de « se détériorer de l'intérieur ». Quand il n'est pas concevable de communiquer ses maux, quand il est vital d'intégrer une vie montée de toutes pièces ou de garder la « face », en divulguant de « l'espoir » à la famille restée au pays.

La violence, beaucoup de jeunes l'ont vécue là-bas ; et ils la revivent ici. Quand ils sont laissés à eux-mêmes, à l'abandon social, la violence vécue n'est « qu'un petit peu » différente. Même si leurs histoires migratoires sont très diversifiées, des anciens et nouveaux migrants trouvent difficilement leur place, entre ici et là-bas, surtout quand ils subissent ici des *rejets*, des « rafales racistes » et des *discriminations*²⁰. Ali nous dit : *En fait les souffrances que j'ai vécues là-bas, au pays, ce n'est rien par rapport à ce que je vis ici. Ici on n'est rien*, relate Mounir.

Les motivations de l'exil ou la symbolique de l'ascension sociale par l'exil

Moi j viens du rif, dans un village... Là-bas, il n'y a rien pour l'avenir... Moi je veux aller à la ville et à l'école... nous exprime un jeune homme de 17ans, bien décidé à aller jusqu'au bout des ses choix. Dans beaucoup de pays en voie de développement, l'ascension sociale ne semble possible, pour les jeunes adultes, qu'en accédant aux formes visibles de la mondialisation et en faisant fi des pratiques traditionnelles. De nombreux exodes urbains sont la conséquence de cette pensée.

20. JAMOULLE P., MAZZOCCHETTI J., *Adolescence en exil*. Ed. Harmattan-Academia. 2011.

Ce qui apparaît également au travers des témoignages que nous avons réalisés est bien l'émergence d'un statut de « pauvre ». Plusieurs jeunes que nous avons rencontrés proviennent de villages qu'ils ont quittés car ils y ont vécu des difficultés d'ordre familial et relationnel. Après un parcours d'errance au pays, en l'occurrence au Maroc, ils ont pris conscience de leurs « conditions précaires » ou plutôt des inégalités demeurant parfois en l'espace d'un lieu tel que le port de Tanger.

À Kinshasa y a pas de travail, même si t'as été à l'école, c'est vraiment mort ! Nous raconte Aimé.

Nous, on veut quitter le Maroc, en Europe il y a tout ce que tu veux, tu comprends ?

Ces constats traversent davantage les esprits aujourd'hui, alimentés par les médias, l'image véhiculée par les locaux établis à l'étranger ou l'impact perceptible voire exubérant, du tourisme.

Témoignages d'un travailleur social dans un centre pour demandeurs d'accueil FEDASIL : *Beaucoup d'entre eux craignent vraiment d'être renvoyés dans leur pays d'origine. Surtout quand il y a un danger réel. C'est difficile, tu accueilles des gens ici et tu sais pertinemment que beaucoup d'entre eux vont se retrouver dans la rue, sans aucune aide.* Témoignage de Rachid, 21 ans : *Je pense tout le temps aux problèmes que j'ai eus... À mes enfants à ma femme... J'ai peur pour leur vie... Ici je ne dors pas, je pense tout le temps...*

De la procédure d'asile à la « Rupture »

L'ensemble des entretiens menés avec les jeunes (mineurs ou adultes) et les intervenants sociaux tendent à prouver les moult inadaptations des politiques d'immigration. Il en va de l'inadéquation de la procédure d'asile pour certains au manque total de réponses apportées aux jeunes migrants ne pouvant y prétendre. La temporalité de la procédure en est un exemple marquant. Cette période est très mal vécue et laisse la personne dans une situation « d'entre-deux » pendant parfois plusieurs années. Il convient de cibler le non-respect des traités internationaux fondamentaux dans le domaine du droit international humanitaire mais aussi des procédures et critères déterminés par le Haut Commissariat aux réfugiés des Nations Unies²¹.

L'enquête de terrain que nous avons menée auprès de personnes fragilisées qui connaissent tous les stades de la désocialisation amène à penser qu'une bonne partie de ces jeunes restent en rade des institutions d'hébergement d'urgence et, à force d'avoir essuyé des refus à de nombreuses demandes, ils ont perdu tout espoir.

Penser un retour comme solution ?

Thomas, travailleur social nous explique : (...) *Le jeune ne peut pas accepter cet échec... Le renvoyer dans sa famille c'est le détruire ! Un jeune me disait : je préfère mourir que de rentrer...* Il nous témoigne du fait que *l'on transpose la manière dont nos mineurs*

21. Pour davantage d'informations voir : Le guide des procédures et critères à appliquer pour déterminer le statut des réfugiés du HCR, Genève, 1992, §90.

(en Belgique) fonctionnent en pensant qu'ils seraient mieux auprès de leurs parents au pays. Mais en fait ils ne veulent pas rentrer chez eux. Tu peux leur donner 20000 euros, ça ne les intéresse pas de rentrer, ils perdraient trop la face. Rentrer sans rien chez eux, c'est inenvisageable pour eux ! Aimé, demandeur d'asile de 22 ans en parle : Parfois, je me dis que je devrais rentrer chez moi. Mais à la fois, c'est beaucoup trop dangereux de retourner dans mon pays et puis personne ne m'attend, là-bas.

Les ségrégations

Les relations entre les jeunes et la police sont souvent émaillées de difficultés, tensions et sans doute d'une grande appréhension.

Un jeune MENA témoigne: *Derrière Lemonier (Place située dans le centre ville), pendant le Ramadan, des policiers nous ont embarqués dans un bus. Ils nous ont traités comme des chiens, dans la violence. Nous, on était là, sur la place sans rien faire.*

Des témoignages similaires nous ont été confiés par de jeunes adultes d'origine tzigane. Ils me témoignaient des brutalités émanant de la police lorsqu'ils ont dû quitter un bâtiment d'Ixelles dans lequel ils étaient logés en toute légalité.

Les conduites à risque

Marie, éducatrice nous en parle : *Je les vois dans le métro, en peu de temps ils se dégradent physiquement et consomment de plus en plus. C'est la réalité lorsque les services sociaux leur ferment la porte ! Ils deviennent invisibles, et restent entre eux. Ils en arrivent à un point où ils ne font plus appel à aucun service et survivent de la débrouille.*

Quand la proximité de la relation « travailleur social - jeune » devient indispensable

Les adultes jouent alors un rôle clé pour soutenir et orienter les jeunes dans la reprise de leur développement. *Moi c'est dans deux centres qu'on m'a vraiment soutenue !*

Nous constatons qu'il y a au moins un intervenant à qui le jeune fait confiance et à qui il reconnaît une valeur. Le jeune a alors l'impression que cet intervenant s'intéresse réellement à lui et il croit en sa capacité de s'en sortir.

Pour moi c'est vraiment différent de se faire placer que de choisir d'être aidé, ici à (...) on a le choix de venir ou pas. On m'a vraiment motivé et accepté comme j'étais ici.

La ruse comme stratégie

Quand le jeune doit ruser pour espérer être entendu, et en suivant généralement les conseils de leurs pairs, ces jeunes ont bien souvent créé de toute pièces une histoire administrativement tolérable par les institutions de l'aide sociale et surtout acceptable par l'office des étrangers.

Il fait référence à une autre nationalité ou il invente de toutes pièces le décès d'un parent. Les jeunes nous ont régulièrement fait part du malaise que crée cette double ou triple identité.

Un travailleur social nous raconte : *Un jour, un jeune que j'ai suivi pendant des mois revient me voir. Il demande à me parler et me dit. Je vais te dire, en fait je suis majeur, j'ai 19 ans. Je t'ai menti depuis le début et c'est dur pour moi.*

Une éducatrice nous confie son conflit avec ses pairs : *Moi je trouve que l'on doit être proche de ces jeunes. Ils n'ont pas leurs parents et doivent pouvoir se confier. Je t'avoue qu'il m'arrive d'aller boire un verre avec certains jeunes. Je leur envoie un message régulièrement. Ils doivent se sentir soutenus. Leurs réalités sont tellement difficiles. Si l'on veut que certains jeunes s'en sortent c'est le seul moyen je crois. Ce n'est pas une situation facile, des collègues me l'ont déjà reproché.*

Le responsable d'un service pour demandeur d'asile nous explique : *Je vais te dire, à 18 ans les jeunes que nous suivons se retrouvent sans rien. Ils passent leur temps dans la rue, dans un squat. Ils n'existent plus en somme. (...) Si l'un d'eux tombe malade il ne peut même pas se soigner. Il arrive que nous ne puissions pas le laisser dans la rue. Alors on chipote, on essaye de trouver une place pour l'accueillir quand même... On continue à le nourrir, mais nos missions ne le permettent pas. Quelque part la vie d'un gars passe avant tout ça. Mais on doit le taire...*

Un pays d'accueil redoutable

Chaque jour, plusieurs mineurs étrangers non-accompagnés²² arrivent sur le territoire belge. Ceux-ci, de par leur situation administrative spécifique se retrouvent habituellement en situation de besoin. Plus encore, se trouvant sans leurs parents, en rupture de lien et de protection, souvent livrés à eux-mêmes, ils sont parfois propulsés dans l'errance et la débrouillardise depuis longtemps. Ces "adultes avant l'âge" et "enfants carencés" vivent parfois longtemps dans la clandestinité car ils craignent que des mesures défavorables soient prises à leur égard. Les mineurs étrangers non-accompagnés cumulent de nombreuses difficultés.

Rachid nous dit : *Moi je n'ai plus de contact avec ma mère depuis que je suis arrivé en Belgique, il y a deux ans. Je ne veux pas qu'elle sache ce que je vis ici. Quand j'irai mieux, je l'appellerai. Ali rétorque : Moi, je ne sais pas où est ma famille, on s'est perdu de vue en Grèce quand on a traversé le lac d'Ipsala. La police a embarqué ma famille et moi ils m'ont laissé partir. Je ne sais pas s'ils vont bien et s'ils sont vivants, je n'ai pas de contact avec ma famille au pays, je n'ai aucun*

22. Les données enregistrées montrent un accroissement soutenu des arrivées de jeunes migrants sur le territoire. L'accroissement moyen est de 30 % par rapport à 2008, 45 % pour les cinq premiers mois de 2011 par rapport à la première période en 2010. Pour 2009, il y a eu 2 501 jeunes migrants nouvellement arrivés qui ont été signalés. Pour 2010, il y en avait 2 510. Ils étaient 1 254 au 23 mai dernier, ce qui permet d'estimer à 3 150 les nouvelles arrivées pour l'année 2011, si la tendance constatée se confirme. Ces chiffres sont évidemment à interpréter à la baisse, car un nombre important de ces jeunes restent dans la clandestinité.

numéro²³. Une éducatrice d'un service d'aide en milieu ouvert témoigne : *Un des gros problèmes chez ces jeunes c'est qu'ils multiplient les tiraillements et les difficultés. Ils vivent un malaise propre à l'adolescence cumulé à une extrême précarité matérielle et aux souffrances propres à l'exil.*

Le cadre légal, législations et contexte

Un avocat du barreau de Bruxelles, spécialisé en droits des étrangers, nous relate les évolutions des législations depuis une dizaine d'années, en Belgique. Une juriste renommée en ces matières témoigne : *(...) On était convaincu que les droits des mineurs étrangers non-accompagnés allaient s'améliorer. Les politiques avaient un discours très positif. En 2002, a été votée la loi tutelle. En 2004 le service de tutelle a fait son apparition, et puis en 2007, la loi « accueil ». Entre 2007 et 2009, j'estime que l'on aboutissait à un système parfait ! Les lois sur « la tutelle » et sur « l'accueil » sont théoriquement satisfaisantes et conformes à la convention internationale des droits de l'enfant. Le problème est que dans la pratique, elles ne sont pas du tout respectées ! Le décret de l'aide à la jeunesse (1991) n'est pas appliqué non plus. Les services de l'aide à la jeunesse sont sensés venir en aide à tout mineur en danger. C'est évidemment le cas de ces jeunes qui sont dans la rue 24h/24.*

23. Témoignage recolté par une travailleuse sociale d'un service de l'aide à la jeunesse.

Selon les uns, ce n'est pas au secteur de l'aide spécialisée (niveau communautaire) destinée aux mineurs dits en danger ou en difficulté que revient la mission de prendre en charge ces jeunes migrants, mais au FEDERAL. La notion de danger s'évalue très diversement en fonction des intérêts politiques ou des personnes qui la définissent, alors même que ces acteurs agissent à tort et à travers la « notion d'insécurité », moteur de bien des choix et nécessitant des dépenses démesurées.

Un second problème est le temps que nécessite la gestion administrative des dossiers de demande d'asile. La durée des procédures suppose des conséquences dommageables pour les personnes en attente.

Lors d'un entretien collectif, dans un centre de la Croix-Rouge, un assistant social témoigne : *Enormément de dossiers n'ont pas évolué. Beaucoup de situations ont trainé. Je parle surtout des personnes qui sont arrivées les premières dans le centre. Elles ont attendu très longtemps. Les dossiers sont restés en bas des piles et les nouveaux arrivants, par contre, se voyaient octroyer des réponses plus rapidement. De nombreuses personnes ayant eu un premier entretien à l'office des étrangers n'ont jamais eu d'invitation pour se rendre au CGRA. Je pense aussi à une jeune dame qui est ici avec son enfant. Elle est dans le centre depuis plus d'un an et elle vient de recevoir une réponse négative. Elle a tenté un recours mais combien de temps restera-t-elle dans l'incertitude ?*

Les niveaux de compétences

La Belgique fédérale connaît de multiples niveaux de pouvoir qui dans bien des cas s'enchevêtrent en terme de compétences : ce sont les niveaux de compétence du fédéral, du communautaire, du régional et du communal.

Cet imbroglio politique n'est pas nouveau. Il constitue un des grands nœuds de la prise en charge de ses jeunes. En distinguant, les jeunes « demandeurs d'asile » et les jeunes « non-demandeurs d'asile », il résulte dans le concret une non-prise en charge des jeunes n'entrant pas dans les conditions obligatoires pour prétendre à une demande d'asile. La façon dont les administrations interprètent les droits de ces mineurs engendre de toute évidence de nouvelles souffrances pour ces jeunes.

Olivier, membre de la plateforme « Mineurs en exil » s'exprime : *Les textes légaux, en Belgique, prévoient l'application des droits et la protection de ces jeunes mais les niveaux de pouvoir se renvoient systématiquement la balle. Il n'y a plus aucune volonté, d'aucune institution, de respecter les textes légaux. De plus, il s'étonne : Le ministère en charge de l'accueil et celui qui est en charge de régler le séjour se situe au même étage d'un même bâtiment. Les ministres travaillent au même endroit, mais semblent dans le discours officiel avoir toutes les difficultés du monde à communiquer et à se rencontrer. Les collaborations prévues n'aboutissent pas.*

Les entraves pécuniaires et administratives

Plusieurs jeunes nous évoquaient cette impossibilité de gérer, d'une part une vie d'adulte qui se doit d'entreprendre de nombreuses démarches administratives, travailler pour subvenir à ses besoins et gérer ses ressources dans la durée, et d'autre part, assumer avec rigueur une scolarité. Les heures d'ouverture des administrations contraignent alors l'étudiant à s'absenter couramment. *Tu sais, quand j'étais dans la maison là (il évoque un squat situé à Ixelles), j'allais à l'école la journée et le soir j'allais travailler...*

Ils disent ne pas comprendre ce que nous entendons par « le passage à l'âge adulte ». Ce concept très occidental, lié davantage à l'âge qu'à des rites de passage, évoque peu de choses si ce n'est l'incompréhension.

Les jeunes non répertoriés par les statistiques

Beaucoup de jeunes ne sont pas identifiés. Ils n'ont pas d'avocat et ne sont pas connus des services publics. On méconnaît totalement leur nombre et on n'a jamais pu se fier à des chiffres plausibles. Durant l'année 2011, 3000 de ces jeunes étaient identifiés en Belgique. 60% d'entre eux étaient considérés comme demandeurs d'asile. Finalement seule une infime minorité des 1200 restants a trouvé un gîte.

L'approche de la problématique des personnes sans-logis ne peut pas se limiter à combattre les manifestations les plus visibles de la pauvreté. Combattre le « sans-abrisme » exige une politique qui s'attaque aux mécanismes sous-jacents. L'objectif des maisons d'accueil est la réinsertion des personnes. Ce besoin d'efficacité les mènent parfois à sélectionner leur public en vue de résultats rapides. Des impératifs de fonctionnement entrent certes en ligne de compte.

Une juriste en parle : *À 18 ans beaucoup de ces jeunes MENA entrent dans une vie clandestine et sont victimes de la traite des êtres humains. Je veux dire ce que la loi définit comme étant la traite. C'est-à-dire aussi bien le travail illégal dans la cueillette des fruits que la prostitution. Ces jeunes n'ont en fait aucun espoir d'obtenir un statut en Belgique.*

De jeunes européens en exil

Miroslav, 24 ans, nous fait part de son parcours : *Moi, je suis en Belgique depuis 2005. J'ai été d'abord dans un centre de la Croix-Rouge, mais depuis 4 ans je suis dans la rue. Moi, je veux travailler. Je suis peintre. Je peux travailler. Mais pas de travail pour nous en Slovaquie. Là-bas le travail c'est pour les blancs, pas les Roms. Alors c'est pas possible de rentrer au pays, il y a trop de discriminations pour nous. Il y en a beaucoup plus qu'avant. C'est trop dangereux, pour tous les Roms ! Ici je veux travailler, c'est ça que je cherche. Tu peux me trouver un travail ? Je peux tout faire. J'ai deux enfants, c'est pas possible comme ça.*

On n'a rien pour manger, pas de médicaments, pas de vêtements, pas de lait pour ma fille. Et puis, pas de maison pour ma famille...

Ivana, 18 ans et mère de deux enfants nous en parle : *Nous avons dû quitter nos maisons car elles ont été détruites par des bulldozers. Tout notre village a été détruit.*

Certains services de l'aide sociale s'accordent à leur venir en aide, mais ils se découragent rapidement face à l'ampleur des démarches à entreprendre, aux freins administratifs et juridiques. Chacun se demande alors s'il s'agit bien de son « public cible ».

L'accompagnement humain, pour une adéquation de la posture d'aide

Ce qui m'a aidé, c'est le soutien et le fait d'avoir un repère en fait, c'est ça, dans le service où je suis passé j'ai eu un repère, on a un soutien, on ne se sent pas seul, en fait. On a quelque chose à quoi s'accrocher et des personnes qui sont là pour nous aider, nous soutenir. Moi j'ai vécu ça comme ça et c'est pour ça que je me dirigeais souvent vers ce service... Nos interlocuteurs évoquent l'importance « d'espaces temps ». Un espace « d'entre deux » où parler semble plus aisé et « où ce qui se révèle va prolonger la rencontre et le chemin à parcourir ensemble »²⁴.

24. DURUAL A., PERRARD P., *Les tisseurs de quotidien, pour une éthique de l'accompagnement de personnes vulnérables*. ERES, Toulouse, 2004

Ce sont les situations d'exclusions institutionnelles répétées ou plutôt d'absence de réponses adaptées, en cohérence avec leurs parcours, qui vont être le déclencheur d'un comportement plus hostile et néfaste à une relation de confiance nécessaire à l'accompagnement social. Les complexités administratives, les nombreux refus d'aide émanant des CPAS, l'impression d'avoir été manipulé conforte le jeune dans son sentiment d'être seul et victime des institutions.

Quand l'accompagnement est remis en cause

Quand on arrive devant une assistante sociale et elle lit ses papiers et alors elle vous dit « bon tu dois aller là, aller là... » et elle vous a même pas demandé si ça va. Un dialogue ce serait déjà bien. Des éducateurs de rue aussi dans la rue, un peu plus, ce serait bien parce que moi en bientôt deux ans que je suis revenu dehors, j'en ai pas vu énormément...

Pourtant, l'analyse des entretiens permet de constater à quel point la présence d'un lien significatif positif avec un ou des adultes joue un rôle très important dans la possibilité de résilience du jeune.

Il est évident que la verbalisation de leurs demandes est souvent malaisée et leur attitude peut également exprimer le repli. Latifa, assistante sociale, témoigne de la tendance à multiplier les orientations de ces jeunes vers de nombreux services. Elle parle de

« violence institutionnelle ». Latifa nous dit : *Cette tendance à orienter constamment le jeune vers de nouveaux services n'est pas acceptable. Nous connaissons ce phénomène de façon générale dans l'aide à la jeunesse où des jeunes sont orientés d'un centre d'accueil d'urgence à l'autre sans répondre vraiment au problème. Suite à plusieurs orientations, le lien est rompu avec nous. Les jeunes se découragent et on les retrouve, errant, gare du midi. Lorsque je les rencontre, ils me disent : maintenant, je dois faire du trafic pour survivre. Il n'y a rien pour nous en Belgique.*

Plusieurs jeunes se plaignent de l'absence des intervenants sociaux, de l'inadéquation de leur intervention ou encore de la succession incohérente des prises en charge dont ils font l'objet. Il en découle un sentiment d'abandon, l'impression d'être considérés « comme rien », les intervenants sociaux ne faisant, selon eux, preuve d'aucun intérêt pour la situation qu'ils vivent.

Quand les portes se referment

Beaucoup de services de l'aide sociale dont les services de l'aide à la jeunesse rechignent à accueillir ces adolescents qui sortent quelque peu des « profils » qu'ils « traitent » communément. Ils redoutent qu'ils perturbent le bon fonctionnement de leur centre par des attitudes inadéquates. Ces jeunes quand ils passent le seuil des institutions sont souvent abimés moralement, harassés par les nuits sans sommeil et quelquefois exténués par les violences de la rue. Leur présence bouleverse les cadres institutionnels établis et assimilés par les travailleurs sociaux. Elle désorganise les repères intégrés, ébranle les évidences professionnelles et brouille les certitudes qui traversent les pratiques des secteurs du social.

Les niveaux de compétences se renvoient les responsabilités de telles réponses en fonction des matières dont ils sont responsables. S'agit-il des compétences du ministère de l'aide à la jeunesse, du ministère de la jeunesse ou du ministère de la justice ?

- Selon Madame E. Huytebroeck, ministre de la Jeunesse : « *Le rôle de l'aide à la jeunesse est d'intervenir à partir du moment où le conseiller de ce service estime que le jeune est en difficulté ou en danger. Je rappelle que le décret du 4 mars 1991 prévoit que l'intervention des services est « supplétive et complémentaire par rapport à l'aide sociale générale » et que seuls les conseillers de l'aide à la jeunesse peuvent décider de l'ouverture d'un programme d'aide au bénéfice d'un jeune*²⁵ ».

- Selon Madame M. De Block, secrétaire d'Etat à l'immigration : « *Tout mineur étranger non-accompagné, dès qu'il met le pied sur le territoire belge, est en difficulté, en danger et vulnérable et qu'il relève du décret de l'Aide à la jeunesse de 1991* ».

Des constats

Les collaborations entre les différents secteurs de l'aide sociale se révèlent trop faibles. En ce qui concerne les pratiques des différents services sociaux, qui ont pour mission d'accompagner des adolescents ou de jeunes adultes, il conviendrait de penser à de nouvelles articulations, plus fiables, rapides et moins compliquées.

De plus une tranche importante du public qui concerné, se voit totalement livrée à elle-même une fois que le jeune a atteint l'âge de 18 ans. Les services sociaux pour mineurs ont peu de possibilité d'organiser un relais de qualité vers un service pour adulte.

Si les structures de l'aide sociale affirment ne pas renoncer à l'accompagnement de ces jeunes, elles leur proposent un accueil qui correspond peu aux réalités qu'ils rencontrent.

Travailler avec ce public nécessite de développer une capacité à évoluer en fonction des nouvelles réalités sociales. Se donner la possibilité d'innover, de se risquer à de nouvelles approches professionnelles devient inéluctable. Il est paradoxal de prôner un accompagnement favorisant la mise en autonomie de publics qui n'ont pas accès aux ressources fondamentales à toute démarche d'indépendance.

Les institutions qui sont chargées de traiter les problèmes sont elles-mêmes productrices d'exclusion de ses membres les plus précarisés. Trop de services sociaux se donnent pour mission la gestion de l'exclusion plutôt que son combat.

La profondeur de la crise du social, l'ébranlement des repères sociaux, les restructurations politiques, institutionnelles, professionnelles et même personnelles qui secouent le social, tous secteurs confondus, semblent indiquer que la panne y est intrinsèque. C'est une panne de structure et pas seulement de moyens humains ou matériels. Les clivages entre les secteurs constituent un véritable problème qui a pour conséquence des pratiques de « ping-pong ».

Des lieux adaptés constitueraient un moyen « d'accroche » pour ces jeunes, une possibilité de rencontrer des travailleurs sociaux, de créer un lien de confiance et une relation de proximité indispensable, particulièrement pour ce public souvent très isolé.

Cette approche exigerait donc de réels partenariats et collaboration entre plusieurs secteurs. Qu'il s'agisse du secteur de la construction, de l'aide à la jeunesse, des CPAS, du paramédical ou encore de la santé mentale. Il s'agit d'accompagner les personnes concernées dans leurs processus de reconstruction et d'élaboration de ressources nécessaires pour retrouver de l'estime de soi et de la confiance en l'avenir. Car s'il « faut bien plus de temps pour reconstruire un homme que pour l'abattre », la nécessité d'offrir rapidement des structures adaptées aux personnes nouvellement sans-abri (ou éviter qu'elles le deviennent par une offre adéquate de logements) est d'autant plus cruciale, sans oublier ceux qui se désaffilient durant une longue période. De leur côté, les centres FEDASIL organisés par le fédéral doivent avoir les moyens d'assurer correctement leur mission d'accueil des enfants comme des adultes.

25. <http://www.menamo.net/2012/04/mineurs-et-rangers-non-accompagnes.html>

Avoir 18 ans en exil

Le passage à la majorité est souvent une source d'obstacles majeurs plutôt que d'émancipation.

Anticiper les ruptures :

L'action préventive doit s'étendre à tout individu, même avec celui qui laisse déjà apparaître les conséquences de la désaffiliation et de la déshumanisation. Il faut repenser l'action sociale, tendre à des partenariats opérant entre les travailleurs sociaux, les services, les secteurs de l'aide aux jeunes et l'aide aux adultes.

Concertation et collaboration :

L'objectif que nous soutenons est de créer un réseau d'aide et d'accompagnement spécifiques pour les jeunes adultes en situation précaire.

Des paroles et des actes :

Nous devons privilégier l'expression des jeunes car ils se sentent peu entendus.

La lutte contre les inégalités :

Il nous paraît primordial de faire de la lutte contre la pauvreté une priorité. Il s'agit de tenir compte de l'impact de la pauvreté sur les parcours des jeunes adultes. L'accès au logement est également de plus en plus difficile, des pistes existent néanmoins. Elles seront abordées dans la partie « recommandations ».

Les procédures de régularisation :

Les procédures de régularisation restent beaucoup trop longues. Cette temporalité laisse la personne dans une situation d'incertitude, de stress et de découragement, qu'ils soient demandeurs d'asile ou pas.

Une approche globale et unifiée :

Il s'agirait d'éviter de systématiser les refus d'aide, de favoriser les collaborations entre les différentes structures, de donner une nouvelle chance même après un comportement inadéquat, et enfin de mettre fin à un imbroglio politique irresponsable opposant les compétences du Fédéral à celles de la fédération « Wallonie-Bruxelles ».

CONCLUSION

Lien et accompagnement

Le passage à la majorité constitue bel et bien, un moment de crise et de rupture. Les jeunes formulent le besoin d'être soutenus par des adultes en qui ils ont confiance. Il apparaît donc que la question du lien semble première.

Complexités administratives et aide sociale

Les jeunes témoignent des complexités administratives, des inadéquations des services psychomédico-sociaux auxquelles ils doivent faire face à 18 ans et à des « violences » institutionnelles. Plusieurs d'entre eux affirment leur incapacité à gérer ces démarches, ils ont le sentiment de n'avoir jamais appris à le faire. Les institutions, dans leurs pratiques, ont tendance à renforcer l'errance et la dépendance plutôt que de constituer « un filet de sécurité » et de participer à la construction de trajectoires d'adultes « propriétaires d'eux-mêmes²⁶ » et « debout ». Penser l'Action sociale en fonction des réalités, même si elles évoluent rapidement, est indispensable. Les réponses des champs de l'aide sociale apportées hier ne sont plus forcément adaptées aujourd'hui.

Les placements

Les jeunes abordent souvent les méfaits de multiples placements en institutions. Ils évoquent les conséquences de tels changements sur leur psychisme et leur insertion sociale. L'expérience du placement se répète souvent chez les mêmes jeunes. Il est important de préparer l'après-placement ou l'après-maison d'accueil. L'enquête de terrain que nous avons réalisée montre que de nombreuses situations « s'emballent » beaucoup trop rapidement. Les pratiques institutionnelles ont tendance à précipiter cet « emballement » et orienter les jeunes vers d'autres structures sociales sans avoir forcément envisagé un travail de fond avec la famille de l'adolescent.

Autonomie et espace-temps

D'un jeune en difficulté, on attend qu'il se prenne en charge dès sa majorité. Ces jeunes ne disposent quasiment d'aucun espace et de peu de temps pour s'exercer, contrairement aux jeunes plus favorisés. Se tromper et réessayer, éléments essentiels de l'apprentissage quotidien, ne leur est pas permis. Il s'agit d'envisager une passerelle qui devrait intégrer la mise en échec du projet en acceptant certains essais et erreurs comme faisant partie intégrante d'un processus de maturation personnelle.

Travail en réseau et cohérence

Nous souhaitons insister sur l'importance d'envisager un réel travail en réseau. Il intégrerait l'insertion sociale, l'intégration socioprofessionnelle et les problématiques liées à l'accès au logement. Il serait judicieux de mettre en place un partenariat concret entre le jeune, les services de l'aide à la jeunesse qui l'ont suivi précédemment et les services sociaux pour adultes afin d'envisager un relais complet (administratif, social, ...) en établissant avec le jeune un diagnostic global de ses propres besoins.

Logement

L'accès au logement est de plus en plus difficile pour bon nombre de personnes. Les jeunes adultes que nous avons rencontrés évoquent constamment cette problématique. Il serait judicieux de mettre en place des solutions innovantes et interdisciplinaires.

Scolarité

Nombre de ces jeunes semblent considérer que l'école n'est pas faite pour eux, qu'ils n'ont pas de problème scolaire, qu'ils ne veulent pas entendre parler d'école. Ils ont un rapport à l'école assez semblable à leur rapport aux institutions : *c'est pas pour moi, je n'en veux pas*. Ils ont souvent de mauvais souvenirs et une expérience assez négative de leur scolarité. Ceux qui à l'inverse ont pu investir dans leur scolarité témoignent

26. Expression propre à Robert Castel.

de l'importance qu'a pu avoir cette accroche sociale dans leur parcours. Pour les mineurs étrangers non-accompagnés, même si l'école est pour eux un droit, il subsiste encore des obstacles importants à la scolarité. Les enfants d'origine « roms » que nous avons rencontrés sont peu scolarisés. Pour les enseignants il s'agit d'être soutenus, aidés, épaulés pour penser autrement le lien avec ces jeunes qui sont déjà dans l'âge adulte – avec tout ce que cela impose comme autonomie - et qui questionnent autrement le lien au savoir, à la certification et à la réussite.

Des lieux adaptés

Les pistes que nous vous proposons ne peuvent s'envisager sans lieux propices à la rencontre de ces jeunes adultes. Il est indispensable d'adapter les réponses aux besoins de ce public et à ses évolutions. Nous nous devons d'insister quant à la force d'attraction des phénomènes d'errance qui s'inscrivent insidieusement comme résultante à de nombreuses ruptures.

D'ici ou de là-bas ?

Les jeunes adultes d'ici ou de là-bas nous renvoient à d'âpres constats. Nous avons tenté d'entrevoir au mieux les réalités des jeunes adultes qui, aux marges du social, demeurent sur le territoire de la capitale de l'Europe. Si leurs parcours se vivent diversement à certains moments, ils se mêlent et s'associent à d'autres. Qu'ils viennent d'ici ou de là-bas, ils ne savent pas vraiment d'où ils sont, ils ne se reconnaissent ni tout à fait d'ici, ni tout à fait de là-bas, ils demandent une place, espèrent un avenir

meilleur, ne savent comment créer ou maintenir du lien, cherchent à s'épanouir et à vivre leurs rêves malgré tout. Des jeunes que les institutions « lâchent » et laissent « glisser » dans des formes dévastatrices de l'errance. Conscients aujourd'hui des causalités de ces exclusions, engageons nous à proposer et innover en ajustant les pratiques et les politiques aux réalités rencontrées par les jeunes adultes et en amont, privilégions les attitudes préventives, pour que les jeunes d'aujourd'hui se construisent et soient soutenus dans l'espoir de lendemains meilleurs. Tentons d'apporter des regards nouveaux et pluriels, risquons-nous à comprendre au mieux les nouvelles formes d'altérités qui se meuvent dans les couloirs de l'errance et de l'exclusion sociale. Imprégnons-nous des réalités de ces adultes de demain, cibles des grands bouleversements qui traversent les sociétés. Au travers des récits de ces jeunes tentons enfin d'écouter résonner le monde...

PISTES ET RECOMMANDATIONS

Avoir 18 ans engendre des transformations importantes et nombreuses dans la vie des jeunes adultes. Il est fondamental de les percevoir dans leur globalité pour comprendre les difficultés que produit ce nouveau statut.

Il s'agit d'abord d'un changement de statut légal qui engendre un changement des personnes de référence au sein des divers services et structures d'accueil, mais aussi des services eux-mêmes, de nombreux services travaillant soit avec des mineurs soit avec des majeurs. Les manières de penser l'aide sociale et les modalités d'accompagnement vont différer. Les législations et les autorités publiques ne sont plus les mêmes lorsqu'elles concernent les mineurs ou les adultes.

Mettre en place des politiques préventives et incluant œuvrant à la réduction des inégalités sociales.

Faire de la lutte contre la pauvreté une priorité. Il s'agit de prendre en compte l'impact de la pauvreté sur les parcours des jeunes adultes, en mettant en place une politique sociale « incluyente » et cohérente à l'attention des publics jeunes. Organiser des politiques transversales et intersectorielles en matière de pauvreté paraît essentiel.

Le passage à la majorité n'est pas synonyme d'autonomie sociale, économique et affective.

Les ruptures entraînent une fragilisation des jeunes adultes et jouent un rôle important dans l'entrée ou le renforcement des formes d'errance. Il est donc indispensable de réfléchir « les questions » relatives au passage à la majorité de ces jeunes adultes à partir de notions d'évolution, de temporalités permettant aux jeunes de s'essayer et se tromper. Il est essentiel de leur donner l'opportunité de recommencer, lorsqu'ils ont fait des erreurs, afin d'acquérir maturité, sécurité et autonomie. Pour les jeunes d'origine étrangère, en demande de régularisation, l'aide à laquelle le jeune peut avoir accès se modifie radicalement du jour au lendemain. Qu'il s'agisse de son parcours scolaire, le soutien de son tuteur, l'accompagnement social... Ces ruptures devraient être évitées si l'on désire déjouer bien des drames lors du passage à l'âge adulte.

L'organisation administrative doit être simplifiée et être pensée au service des individus.

Un vrai travail d'homogénéisation, d'information et de respect des droits collectifs doit être fourni. Il est inadmissible que les aides sociales soient dépendantes de la manière dont le jeune les formule, des lieux ou de la commune où il en fait la demande, des intervenants en charge de leurs dossiers. Les questions d'horaire des divers services (services sociaux, écoles,...) devraient être repensées de manière à rendre possible le maintien d'une scolarité

complète pour les jeunes. Actuellement, les heures d'ouverture des administrations contraignent l'étudiant à s'absenter couramment. Lorsqu'il y a « emballement » des situations, il devrait y avoir une instance qui rassemble tous les intervenants au départ et autour du jeune, et sa famille si cela semble adéquat, en vue de trouver avec tous, les meilleures solutions possibles. Le modèle des « cliniques de concertation » pourrait inspirer une initiative novatrice.

Les « mises en autonomie » doivent impérativement être préparées tant sur le plan administratif que sur le plan social.

Ce travail « d'autonomisation » doit se faire bien avant 18 ans. La préparation suppose un temps de lien avec les institutions, qui prendront le relais après les 18 ans du jeune, une préparation des dossiers administratifs et d'aide sociale, un maintien du lien avec l'institution si celui-ci a été positif ou un véritable relais vers un autre service. Les institutions SAAE, CASS, SRJ, hôpitaux doivent intégrer la notion de lien avec l'extérieur dans leurs pratiques professionnelles. Un maintien de l'aide à la jeunesse de 18 à 21 ans devrait être automatique et s'articuler dans des modalités de processus d'acquisition de l'autonomie et non liées à une prolongation de la minorité, sauf demande expresse du jeune bien sûr. Un placement d'urgence doit s'accompagner *immédiatement* d'un travail sur l'après placement d'urgence. Le temps de la crise doit être géré comme un moment qui ouvre d'autres possibles et pas seulement comme un temps de

pause. Il nécessite des dispositifs souples et adaptés au cas par cas. Un travail intensif - et non à la marge - avec les familles est à prévoir dès que l'on parle de placement et durant toute la durée de celui-ci. Cela suppose de repenser l'éloignement géographique des institutions de placement (d'urgence ou non), les horaires des travailleurs sociaux,... car il rend difficile le maintien des relations avec les familles. Cela suppose de repenser le placement afin que celui-ci ne cherche à palier ou à compenser les difficultés de la famille mais à permettre une forme de « co-parentalité ». Un placement ne peut en aucun cas être une réponse à la pauvreté.

Créer de nouveaux lieux d'accueil inconditionnels et d'urgence répondant aux besoins primaires de ces jeunes. Nombre d'entre eux se sont retrouvés à la rue, isolés.

Ces lieux auraient pour objet d'être la pierre angulaire d'un premier travail de remise en lien avec les services d'aide. Mais il est nécessaire, en parallèle, d'offrir des réponses globales intégrant la formation, la mixité sociale, la possibilité d'accès à un logement.

L'accès au logement doit être facilité pour les jeunes adultes.

La problématique du logement devient un enjeu social majeur, vecteur de précarité et de pauvreté. Face à cette situation alarmante, un ensemble de mesures s'imposent. Nous pensons à un renforcement des capacités du logement social et sans doute un meilleur contrôle des conditions d'accès ou de maintien des personnes dans ce type de logement. Un renforcement des AIS (Agences immobilières sociales) et la création de logements jeunes serait judicieux. Il s'agit

d'encourager de nouvelles « formes d'habiter » tels que l'habitat groupé et les coopératives d'habitations à vocation sociale, la co-location en permettant au jeune de garder son statut isolé. Reconnaître des formes alternatives de logements tels que les habitats solidaires comme les Community Land Trust (CLT)²⁷, les coopératives d'habitants²⁸, les squats collectifs autogérés. Soutenir et promouvoir les cohabitations culturellement mixtes, transgénérationnelles et sociales. Renouveler les modes de production et de gestion du logement social par des montages innovants sur le plan économique, social en soutenant les personnes socialement fragilisées. Il s'agit également d'appliquer la législation existante en matière d'immeubles abandonnés. Favoriser le maintien dans le logement et lutter contre les expulsions. Soutenir les groupes d'épargne collectives et solidaires.

Les problématiques liées à la scolarité devraient faire l'objet de nombreuses mesures, en amont. Les jeunes que nous avons rencontrés ont souvent un parcours scolaire semé de ruptures et d'échecs.

Nous nous concentrons ici uniquement sur la recherche que nous avons réalisée, mais nous vous renvoyons aux constats déjà pensés par des acteurs de l'enseignement, des champs du social et du politique. Permettre aux jeunes de reprendre des études, de réintégrer des circuits de formation véritablement qualifiante lorsqu'ils seront sortis de cet

27. Voir la « Charte pour la Fondation d'une Community Land Trust des Quartiers en région bruxelloise », le 22 février 2010.

28. Détails : http://www.belgium.be/fr/economie/entreprise/creation/types_de_societe/scri/

« empêchement d'apprendre », semble être un élément essentiel qui ressort de cette recherche. Il semble important de réfléchir et d'imaginer des alternatives qualifiantes, reconnues, valorisées et qui intègrent comme point de départ la notion d'utilité immédiate et de lien au secteur de l'emploi pour ces jeunes pour qui l'école ne semble pas être une préoccupation. Les changements d'école et les absences forcées pour cause de placements, renforcent le risque de déscolarisation, il faut donc intégrer la question scolaire dans la manière de penser les placements. Soutenir, revaloriser l'enseignement et l'École pour qu'elle puisse soutenir TOUS les jeunes. Sensibiliser les enseignants à l'importance du lien, leur proposer des lieux et des temps de recul et d'intervention. Soutenir le travail en réseau et maintenir les liens avec l'ensemble des institutions éducatives qui suivent les jeunes. Les jeunes qui valorisent l'école témoignent d'une relation de proximité et d'un lien de confiance avec un professeur en particulier ou évoquent les bienfaits d'une pédagogie appliquée dans tel ou tel établissement bien spécifique. Concernant les jeunes d'origine étrangère en demande de régularisation, les équivalences des diplômes restent un problème important qui mérite un intérêt tout particulier.

Les jeunes rencontrés durant la recherche n'ont pas accès à l'emploi et en sont souvent très éloignés.

Des expériences de travail immédiatement accessibles sur des durées très courtes sont à l'étude en France et semblent porter des fruits. Il s'agit de répondre très rapidement à un besoin d'argent, tout en tenant compte de la difficulté de ces jeunes à rester et à durer.

Les procédures de régularisation devraient être raccourcies. Il s'agit aussi d'éviter la distinction entre les jeunes « demandeurs d'asile » et les jeunes « non-demandeurs d'asile ».

Cette temporalité laisse la personne dans une situation d'incertitude, de stress et de découragement. La plupart des jeunes migrants sont confrontés aux mêmes besoins de prises en charge. Qu'ils soient demandeurs d'asile ou non. Il est donc essentiel de répondre aux besoins primaires de chacun. Cela aurait comme objectif secondaire d'éviter à ces jeunes d'être la proie de trafic d'êtres humains ou de se livrer, pour survivre, à des actes de délinquance. Les centres FEDASIL organisés par le fédéral doivent avoir les moyens d'assurer correctement leur mission d'accueil²⁹ pour TOUTES les personnes qui entrent dans les conditions prévues par la loi.

Envisager un accompagnement intégrant une dimension globale serait judicieux

Il s'agit d'éviter toute logique de repli institutionnel ou sectoriel qui laisse « de côté » les individus les plus fragiles

29. En Belgique, les dispositions concernant l'accueil des demandeurs d'asile sont rassemblées dans la 'loi accueil' (loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et d'autres catégories d'étrangers).

La question du lien est essentielle pour ces jeunes.

L'analyse de nombreux entretiens permet de constater à quel point la présence d'un lien significatif positif avec un ou des adultes joue un rôle très important dans « la résilience » du jeune. Il s'agit donc de favoriser une vraie proximité professionnelle. Des dispositifs souples et cadrants doivent permettre aux intervenants d'avoir le temps de construire ce lien, de le tisser et de le lâcher. Le travail de soirée et de nuit doit être valorisé, le travail de rue reconnu, des activités pré-textes, c.à.d. suivies d'un temps de parole qui permette au sens d'émerger, sont à promouvoir. Un accompagnement trop spécialisé rend difficile l'adhésion du jeune qui est dans une période où il désire ne pas être trop défini et où il supporte mal les assignations. Ces jeunes en errance interrogent les cadres et les limites. Ils obligent les intervenants à penser le « hors-cadre » comme faisant partie du cadre de travail. Il s'agit donc de tenir compte de cette spécificité. Les règles strictes des institutions sont souvent méconnues, incomprises et inadaptées pour la plupart des jeunes³⁰. Au-delà de leurs symptômes et de leurs carences, ces jeunes sont en recherche de lien qui leur permette de reprendre une place dans le monde, d'être confirmés dans leur humanité. Il est indispensable que ces jeunes puissent avoir autour d'eux un réseau. Que ce réseau intègre les non-professionnels qui entourent le jeune et que ce réseau soit soutenant et contenant et permette ainsi une diffraction du transfert.

30. Ibid.

En miroir avec les difficultés des jeunes à créer du lien, les intervenants doivent aussi travailler à construire entre eux un véritable partenariat

Pour ce faire, il faut que les travailleurs de secteurs différents aient du temps pour se rencontrer, pour réfléchir leurs pratiques, pour partager des références et un langage communs, pour se former ensemble. Des facilitateurs administratifs et institutionnels sont à ces effets indispensables (secteurs, pouvoirs subsidiant, communautés linguistiques). C'est le lien entre travailleurs de terrain, pouvoirs publics et pouvoirs politiques qui permettra d'articuler une réponse cohérente aux difficultés des jeunes. Un travail de confiance et de reconnaissance réciproque entre les travailleurs de ces secteurs et avec les décideurs politiques doit être fait. Pratiquer une réelle politique de réseau entre les services qui suivent les jeunes placés nous semble indispensable: les jeunes nous racontaient la difficulté et la souffrance de devoir répéter à maintes reprises leurs parcours. Ils pointaient aussi les manques de cohérence entre les institutions de placement et les structures mandantes.

Une transformation du regard des professionnels sur ces jeunes semble parfois indispensable.

Des formations continuées, des moments de recul, une approche plus anthropologique, c.à.d. qui prend en compte les identités singulières dans la compréhension et le respect de leurs propres cultures, qui permette aux intervenants d'écouter et de prendre véritablement en compte la parole des publics avec lesquels ils travaillent, permettraient sans doute de diminuer les violences, de faire évoluer les

pratiques et de rester au plus proche des réalités de ce public particulièrement mobile et changeant. Les méthodologies ethnographiques devraient davantage éclairer les praticiens et influencer les décisions politiques. Il s'agit de soutenir un réel changement culturel dès la formation des travailleurs psychosociaux et dans les pratiques institutionnelles.

Les questions d'évaluation du travail avec ces jeunes restent à réfléchir de manière fine car l'accompagnement de ces jeunes demande un service très personnalisé, de type haute couture et non fast-food !

Ce travail demande des souplesses et des disponibilités qui doivent être reconnues et prises en compte. Travailler avec ce public nécessite donc de développer la capacité d'évoluer en fonction des nouvelles réalités sociales. Travailler avec des jeunes aux parcours complexes nécessite une capacité à faire face à des situations difficiles. Se donner la possibilité d'innover, de se risquer à de nouvelles approches professionnelles devient inéluctable.

